

**ARRÊTÉ N°** 18 / 00034 / **MINESUP DU** 30 AOUT 2018

Portant ouverture du concours d'entrée en **1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> Cycle** de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Maroua, au titre de l'année académique **2018-2019**.

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2008/280 du 09 août 2008 portant création de l'Université de Maroua ;
- Vu le décret n° 2008/281 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
- Vu le décret n° 2008/282 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Ecole Normale Supérieure de Maroua ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu l'arrêté n°18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2018-2019 ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un concours sur épreuves pour le recrutement en **1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle** de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général et des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Normal de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Maroua est ouvert, pour l'année académique **2018-2019**, dans les séries suivantes:

Séries	Nombre de places
Allemand	15
Arabe	10
Chimie	40
Chinois	10
Espagnol	15
Géographie	15
Histoire/Education à la citoyenneté	20
Informatique	20
Langue Anglaise et Littératures d'Expression Anglaise	20
Langue Française et Littératures d'Expression Française	20
Lettres Bilingues	15
Mathématiques	35
Sciences de l'Education	15
Sciences Physiques	40
Sciences de la Vie et de la Terre	40
<b>Total</b>	<b>330</b>

**Article 2 :** (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes, titulaires :

- du Baccalauréat exigé pour chaque série sollicitée ;
- du GCE-AL obtenu au moins en deux matières dont la matière principale (major) de la série, et du GCE-OL obtenu en une seule session au moins en quatre matières dont la matière principale (major) de la série ; la matière intitulée « Religious Knowledge » n'est pas prise en considération ;
- d'un diplôme professionnel jugé équivalent au Baccalauréat ou au GCE AL par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et comportant les matières de base requises pour postuler dans la série choisie.

(2) Le tableau ci-dessous indique le type de Baccalauréat et la matière principale que le candidat doit avoir validée au GCE AL pour être autorisé à concourir :

Séries	Type de Baccalauréat et matières au GCE AL
Allemand	A <sub>4</sub> (option Allemand)
Arabe	A <sub>4</sub> (option Arabe)
Chimie	C, D ou TI <b>Chemistry for the GCE 'A'L</b>
Chinois	A <sub>4</sub> , <b>GCE 'A'L (French, English)</b>
Espagnol	A <sub>4</sub> (option Espagnol)
Géographie	A <sub>4</sub> ou D <b>Geography for the GCE 'A'L</b>
Histoire/Education à la citoyenneté	A <sub>4</sub> <b>History for the GCE 'A'L</b>
Informatique	TI, C, D, E ou F <b>Computer Science or Mathematics and Further mathematics for the GCE 'A'L</b>
Langue Anglaise et Littératures d'Expression Anglaise	A <sub>4</sub> <b>English Literature for the GCE 'A'L</b>
Langue Française et Littératures d'Expression Française	A <sub>4</sub> <b>French for the GCE 'A'L</b>
Lettres Bilingues	A <sub>4</sub> <b>English and French for the GCE 'A'L</b>
Mathématiques	C, D, E ou TI <b>Mathematics and Further mathematics for the GCE 'A'L</b>
Sciences de l'Education	Tous Baccalauréats
Sciences Physiques	C, D ou TI <b>Physics for the GCE 'A'L</b>
Sciences de la Vie et de la Terre	C, D ou TI <b>Biology or Geology for the GCE 'A'L</b>

**Article 3 :** (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les candidats doivent être âgés de **28 ans au plus au 1<sup>er</sup> Janvier 2018**.

(3) Les fonctionnaires ne sont pas admis à postuler en qualité de candidat externe.

**Article 4 :** Les dossiers de candidature devront comporter toutes les pièces suivantes :

- une demande d'inscription disponible à l'ENS, dans les centres d'examen, dans les délégations régionales des enseignements secondaires, sur le site Internet de l'ENS (<http://www.ensmaroua.cm>) et sur le site Internet du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm>
- une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance, datant de moins de six (06) mois ;
- les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL et du Baccalauréat ou du GCE/AL signés ou certifiés par les Offices compétents ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (06) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par les Offices compétents. Seuls les candidats présentant le Baccalauréat ou le GCE/AL au titre de l'année 2018

